

Avis de versement à l'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine

L'IJBA est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage de plein droit pour la catégorie C, et par la règle du cumul pour la catégorie B.

Merci de nous retourner ce formulaire par courrier ou courriel (journalisme@ijba.u-bordeaux3.fr) avant le 28 février 2011.

Nom.....Prénom.....Fonction.....

J'ai le plaisir de vous informer que mon entreprise

Entreprise :.....

Adresse :.....

Code postal :.....Ville :.....

Tél :.....Fax :.....E-Mail :.....

N° Siret :.....Code NAF :.....

a décidé de verser sa taxe d'apprentissage de l'année 2012 (salaires 2011) à l'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine pour un montant de€

Par l'intermédiaire de l'organisme collecteur : (précisez le nom de votre organisme collecteur)

Don en nature : (précisez le montant et les caractéristiques)